

Les lotissements

OBJECTIFS

L'ordonnance du 8 décembre 2005 et le décret du 5 janvier 2007 ont profondément remanié le régime juridique du lotissement, qu'il s'agisse de sa définition, de sa soumission à permis d'aménager ou à déclaration préalable, du contrôle de l'achèvement des travaux ou des modalités de sa commercialisation.

Cette formation expose les conséquences de cette réforme des lotissements, notamment en ce qui concerne la demande de permis d'aménager un lotissement, les modalités pratiques de réalisation d'un tel lotissement, la déclaration préalable à division et la réalisation du lotissement déclaré.

PERSONNES CONCERNÉES

Professionnels de l'immobilier et de la construction et toute personne souhaitant élargir ses compétences.

PROGRAMME

- Qu'est-ce qu'une division foncière ?
- Divisions non destinées à l'implantation de bâtiments
- Divisions non constitutives de lotissement
- Divisions opérées par les constructeurs
- La nouvelle définition du lotissement
- Lotissement soumis à permis d'aménager
- Mise en oeuvre du permis d'aménager un lotissement
- Obligations, garanties et sanctions
- Lotissement soumis à déclaration préalable
- L'évolution du lotissement
- Division d'un terrain bâti et droits à construire
- Division de l'ensemble immobilier bâti



Pédagogie Les cours seront réalisés sur présentation power point. Études de cas.

Documentation

Un support de formation illustré sera remis à chaque participant.

DURÉE	LIEU	COÛT
1 journée	Le Mans	350 € HT par stagiaire (frais de repas non inclus)